



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la formation professionnelle SFP
Amt für Berufsbildung BBA

Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg

T +41 26 305 25 00, F +41 26 305 26 00
www.fr.ch/sfp

FO 4.1.3.1070

Demande d'admission

Cours préparatoires et procédure de qualification (Examen de fin d'apprentissage) en vertu de l'art. 32 OFPr

Nom, prénom

Adresse

NPA, localité



Privé

Prof.



Mobile



E-Mail

Date de naissance

Lieu(x) d'origine / Pays

No AVS

Langue dans laquelle vous
subirez les **examens**

Français

Allemand

Année d'examen souhaitée

Lieu de cours*

* Si les cours seront suivis hors du canton de domicile, veuillez compléter le **formulaire de demande supplémentaire** qui est disponible sur notre site Internet.

Profession

Option / Branche / Profil

Employeur actuel

Activités antérieures :

A remplir succinctement et compléter si nécessaire par un CV.

Genre d'activité

Employeur

Durée (du . . . au)

Sont à remettre impérativement :

- description de l'activité actuelle
- copies des **certificats de travail** attestant la pratique professionnelle
- copie d'év. documents déjà obtenus (certificat fédéral de capacité, brevet, diplôme, etc.)
- copie d'une **pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, permis de séjour, etc.)

Si l'enseignement professionnel sera suivi hors du canton de domicile, ajouter le **formulaire de demande supplémentaire**

Lieu et date :

Signature :

A retourner jusqu'au **31 mai 2025** à Grangeneuve, bâtiment N, Route de Grangeneuve 4, 1725 Posieux

Les cours professionnels sont planifiés le jeudi de 08h45 à 16h30 pour les deux ans de formation. L'enseignement de la culture générale est planifié de 17h00 à 19h30.

Information importante :

- ❖ Les étudiant-e-s doivent avoir un ordinateur portable chargé (avec chargeur) dès le 1^{er} jour de cours
- ❖ Licence WIGL et login déjà prêt, l'étudiant-e doit être capable de se connecter le premier jour de cours

Achat licence WIGL



En cas de renoncement au cours, la direction de Grangeneuve facturera des frais d'annulation de CHF 100.--.

L'écolage et le matériel sont dus dès que les cours ont commencé. Les élèves qui quittent l'école en cours de période ne peuvent prétendre à un remboursement de l'écolage.

La direction se réserve le droit de supprimer un cours si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

Par ailleurs, le Service de la formation professionnelle percevra la taxe d'inscription de CHF 320.-- dès l'envoi de la confirmation d'admission.

Lieu et date :

Signature :

Dossier à retourner jusqu'au 31 mai 2025 au plus tard à :

Grangeneuve
Bâtiment N
Sandra Nadig
Route de Grangeneuve 4
1725 Posieux